

Améliorer la connaissance statistique des données comptables et financières des entreprises de l'ESS

ETAT DES LIEUX ET PREMIÈRES ANALYSES SUR LES ENTREPRISES
ESS FISCALISÉES

Observatoire national de l'ESS
Novembre 2023

Avec le soutien de :



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
GROUPE



**CREDIT
COOPERATIF**

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

ÉDITO

L'ESS n'a connu une définition officielle par la loi qu'assez récemment. C'est en 2014 seulement que, par exemple, les fondations ont été considérées comme membres de l'ESS. L'ESS est, par ailleurs, marquée par la diversité. Diversité des statuts, associations, mutuelles, fondations, coopératives, autres entreprises de l'ESS, chacun de ces statuts regroupant des familles d'entreprises très différentes. Diversité des secteurs dans lesquels ces structures déploient leur activité. Diversité, enfin, et cela n'est pas du tout anecdotique pour le travail présenté ici, des obligations déclaratives, des outils de reporting, des informations comptables et financières que doivent publier les entreprises de l'ESS et des organismes auprès desquels elles doivent les publier. Même les procédures collectives sont concernées par cette diversité puisque si les tribunaux de commerce sont compétents pour les entreprises, ce sont les tribunaux d'instance qui traitent les procédures des associations.

En cherchant à mieux connaître les données comptables et financières des entreprises de l'ESS, notre groupe de travail a donc dû composer avec deux difficultés : celle d'un sujet relativement nouveau (dès lors qu'il s'agissait d'appréhender par exemple les sociétés commerciales de l'ESS, autre nouveauté de la loi de 2014), et celle liée à la multiplicité des sources. Il faudrait ajouter à ces deux difficultés une troisième : les associations représentent 90% des entreprises de l'ESS, mais la plupart d'entre elles, ne payant pas d'impôts, ne publient pas de liasses fiscales et leurs comptes, lorsqu'ils sont publiés (au Journal Officiel, le taux de publication est faible), le sont dans des formats qui ne permettent pas une exploitation automatisée et donc une consolidation aisée des chiffres.

Tout cela n'a pas empêché le groupe de travail d'exploiter une masse de données considérable, dont certaines étaient inédites. On lira les principales leçons que nous avons pu tirer de cette analyse, qui confirment que l'ESS présente, par rapport au reste de l'économie, des caractéristiques marquées : résilience avec un taux de défaillance nettement plus faible, gestion financière prudente avec un endettement globalement moins marqué, profitabilité plus limitée qui traduit le poids des associations et de certains types de coopératives.

Tel qu'il se présente, ce travail est une première étape : beaucoup de questions restent à traiter, qui nécessitent plus de données encore que celles mises à notre disposition. Nous n'avons pas pu, par exemple, comparer systématiquement les entreprises de l'ESS et les entreprises hors ESS du même secteur, les échantillons étant souvent trop faibles. De même les données sur les associations sont encore parcellaires.

Mais d'ores et déjà, les financeurs de l'ESS, et plus largement les investisseurs à impact souvent méfiants vis-à-vis des statuts de sociétés de personnes, peuvent s'appuyer sur les chiffres présentés ici pour amplifier leur appui à l'Economie Sociale et Solidaire, afin que celle-ci puisse faire jeu égal avec le reste de l'économie. C'est l'objectif auquel le Groupe de Travail espère avoir contribué.

Je remercie tous ses membres de leur participation et de leur disponibilité, de la qualité des informations transmises, en espérant que de nouveaux développements permettront, à l'avenir, d'approfondir la connaissance de l'ESS.

Pierre Valentin

Chargé de mission au Crédit Coopératif, a présidé le groupe de travail de cette étude

INTRODUCTION

ESS France a publié en 2018 un livre blanc sur le financement des entreprises de l'ESS rédigé sous l'égide de Frédéric Tiberghien (Président de Fair). Si nombre de propositions qu'il contenait ont connu une concrétisation, certaines d'entre elles appelaient un droit de suite qu'il convient, cinq ans après d'exercer pour ESS France et ses partenaires, comme la publication des grands ratios financiers par taille d'entreprise dont celui relatif au poids des fonds propres. En effet, l'augmentation forte de l'encours de l'épargne solidaire ou des montants placés dans les fonds à impact portent à croire que de nouveaux horizons se sont ouverts.

Une meilleure connaissance des modèles de l'ESS permettrait que les apporteurs de fonds potentiels puissent mieux concourir au développement de l'ESS (réduction du risque par la meilleure identification des modèles économiques, comparaison avec l'économie conventionnelle, étude des données dans de plus grandes séries temporelles pour investiguer la "résilience" de l'ESS).

La mise en œuvre annoncée d'un compte satellite de l'ESS par l'INSEE en 2019¹ avait pu faire naître de légitimes espoirs en ce domaine qui tardent cependant à se concrétiser. Les données comptables et financières sur les entreprises de l'ESS et plus largement sur leur mode de financement restent très parcellaires dans la statistique publique. Dès lors, afin de poursuivre le travail initié depuis 2020 avec la Banque des territoires (infographie sur les modèles économiques² ; état des lieux des données comptables et financières disponibles sur les entreprises de l'ESS), **l'Observatoire national d'ESS France a souhaité réunir un nouveau groupe d'experts**, sous l'égide de Pierre Valentin, chargé de mission au Crédit Coopératif, pour explorer de manière itérative les possibilités d'avancées.

Plusieurs partenaires ont accepté d'accompagner ESS France dans cette démarche : la Banque des territoires, France Active, la Banque de France, le Crédit Coopératif, FAIR, la DG Trésor, l'AVISE et la CRESS Ile-de-France.

Cet article vise à la fois à produire **un état des lieux des données comptables et financières** actuellement disponibles dans l'ESS, et de **restituer les enseignements des travaux** du groupe de travail mis en place entre septembre 2022 et juin 2023 à partir des **trois hypothèses de travail** qui avaient été formulées sur les modèles économiques des entreprises de l'ESS :

- L'ESS représente, pour l'apporteur de fonds, un risque de perte en capital moins élevé que la population générale des entreprises (analyser le niveau global du risque)
- L'ESS correspond à un modèle plus prudent de répartition de la valeur (analyse de la capacité de résilience de l'ESS face aux aléas)
- Au sein d'une même activité, ce sont les modèles de gouvernance et de répartition de la valeur de l'ESS qui impactent les résultats

1 • L'Insee avait répondu à un appel à projet d'Eurostat pour mettre en place un compte satellite de l'ESS en France, dont la candidature avait été appuyée en outre par le Secrétariat d'Etat à l'ESS, l'ADDES et ESS France

2 • ESS France, Les modèles économiques des entreprises de l'ESS: une infographie de leurs ressources et dépenses, octobre 2022

REMERCIEMENTS

ESS France remercie vivement l'ensemble des membres du groupe de travail qui ont contribué à cette étude :

- **Pierre VALENTIN**, chargé de mission au *Crédit Coopératif*, qui a présidé ce groupe de travail
- **Olivia GOUREAU**, chargée de l'animation transverse et des partenariats - Département Cohésion Sociale et Territoriale, *Banque des territoires*
- **Olivier GONZALEZ, Jean-Pierre VILLETTELLE, Guillaume RICHT-BOURBOUSSE** de l'Observatoire des entreprises - *Banque de France*
- **Marie CASTAGNÉ**, responsable du plaidoyer - *France Active*
- **Jon SALLÉ**, responsable de l'observatoire de la finance solidaire et à impact - *FAIR*
- **Nicolas BAAKLINI**, adjoint au chef du Pôle ESS et Investissement à Impact (PESSII) - *DG Trésor*
- **Mickael BARTH**, responsable du pôle Consolidation et Changement d'échelle - *AVISE*
- **Julien RAMIEZ**, chargé d'études ; **Benjamin ROGER**, responsable de l'observatoire national de l'ESS ; **Antoine DETOURNÉ**, délégué général - *ESS FRANCE*

- ESS France remercie également les partenaires financiers de cette étude : la *Banque des territoires* et le *Crédit Coopératif* (mécénat de compétences)

1. PRÉSENTATION DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Cette étude a visé à produire une approche comparative entre **des modèles connus et documentés des entreprises conventionnelles et l'ESS** pour déterminer les principales caractéristiques propres à ses modèles. A défaut de la capacité à avoir accès aux données pour l'ensemble des entreprises et organisations de l'ESS et pour tous types d'indicateurs (voir Etat des lieux des données disponibles), la recherche de données échantillonnées a été systématiquement privilégiée par les partenaires de l'étude.

Les partenaires de l'étude partagent le constat de la nécessité de mieux faire comprendre aux apporteurs de fonds la diversité des modèles économiques dans l'ESS pour diverses raisons :

- Adapter les outils de financement aux besoins communs ou spécifiques des entreprises de l'ESS (exemples pendant la crise : Dispositif de secours ESS, Urgenc'ESS, PGE, prêts participatif relance, ...)
- Mieux documenter le niveau de risque dans l'ESS pour les apporteurs de fonds publics (Banque des territoires, Banque publique d'investissement, Ministères, etc.) et privés (acteurs bancaires traditionnels, fonds d'investissements, etc.) et adapter les outils en fonction
- Mesurer le poids macro-économique des entreprises de l'ESS : les modèles de ressources et dépenses (structure de coûts et de revenus), l'évolution de ses ressources dans le temps (cycle économique), les principaux indicateurs financiers (EBE, Produits d'exploitation, valeur ajoutée, chiffre d'affaire, endettement, profitabilité, etc.)

La finalité étant d'alimenter le plaidoyer sur la performance des entreprises ESS, dont ESS France souhaite se saisir.

Concrètement, plusieurs hypothèses ont été préalablement posées et discutées avec les membres du groupe de travail. L'enjeu de ce groupe a alors été d'avancer sur l'identification des données disponibles afin de valider ou infirmer des hypothèses de travail sur les modèles économiques des entreprises de l'ESS :

- **Hypothèse 1** : l'ESS représente un risque de perte en capital moins élevé que la population générale des entreprises (analyser le niveau global du risque)
- **Hypothèse 2** : l'ESS correspond à un modèle plus prudent de répartition de la valeur (analyse de la capacité de résilience de l'ESS face aux aléas)
- **Analyse transversale** : au sein d'une même activité, ce sont les modèles de gouvernance et de répartition de la valeur de l'ESS qui impactent les résultats (segmentation des données par secteurs d'activités ou statuts juridiques).

Tableau 1 : Présentation des hypothèses de travail et des indicateurs recherchés

LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	LES INDICATEURS QUE L'ON CHERCHE À ANALYSER
<p>1/ L'ESS représente un risque, pour les apporteurs de fonds, de perte en capital moins élevé que la population générale des entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La cotation moyenne banque de France des entreprises de l'ESS VS hors ESS • Le taux de difficulté (défauts de paiement par exemple) • Le taux de pérennité • Le taux de défaillances (par les procédures judiciaires) • La création d'entreprises • Les données comptables et financières pour les entreprises de l'ESS
<p>2/ L'ESS correspond à un modèle plus prudent de répartition de la valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La conjoncture de l'emploi dans l'ESS / HESS • Les ratios financiers sensibles à la conjoncture : évolution des délais de paiements, des fonds de roulement, de l'EBE, du CA, etc.
<p>3/ Au sein d'une même activité, ce sont les modèles de gouvernance et de répartition de la valeur de l'ESS qui impactent les résultats</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche statutaire et sectorielle des indicateurs

Source : Observatoire national de l'ESS – ESS France, 2023

Il faut bien sûr rattacher les modèles économiques à la raison d'être³ de l'ESS. La seule démarche comptable et financière n'est pas satisfaisante pour évaluer la « performance » ou « l'impact » des entreprises de l'ESS, mais seule cette dimension est traitée directement dans le cadre de cet article (voir travaux sur les performances extra financières, les démarches d'évaluation d'impacts, les travaux sur les externalités positives et négatives, etc.).

3 • *Déclaration d'Engagement de l'ESS proclamée au Congrès de l'ESS « Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir », 2021, [Déclaration d'Engagement de l'ESS proclamée au Congrès de l'ESS | Ressources | ESS France \(ess-france.org\)](#)*

2. ÉTAT DES LIEUX DES DONNÉES DISPONIBLES

Des données parcellaires

Les données disponibles sur les ressources des entreprises de l'ESS et plus largement leur mode de financement restent très parcellaires. Ce constat est lié d'une part à la grande diversité des entreprises de l'ESS (formes juridiques, secteurs d'activité) et d'autre part aux particularismes de leurs modèles économiques qui échappent pour partie aux outils traditionnels de la statistique publique (comptabilité nationale de l'Insee, suivi de la Banque de France, etc.).

VERS UN COMPTE SATELLITE ESS

Le rassemblement des données de l'ESS dans un « Compte Satellite » dédié et articulé dans le cadre fédérateur de la comptabilité nationale (CN) est un projet ambitieux qu'appellent de leurs vœux les acteurs de l'ESS et de la recherche réunis notamment au sein de l'association ADDES depuis les années 1980. Suite à l'appel à projet lancé par Eurostat en 2019 visant à expérimenter la création de comptes satellites ESS dans plusieurs pays membres de l'Union Européenne (UE), une nouvelle opportunité de voir se concrétiser ce projet s'est faite jour. Pour le cadre français, la candidature de l'Insee a reçu une réponse favorable, soutenue notamment par le Secrétariat d'Etat à l'ESS, l'ADDES et ESS France. La question centrale est celle du champ de l'ESS retenu pour l'échelle européenne, d'un point de vue conceptuel mais aussi technique (accès aux données). L'enjeu est d'avoir une définition « européenne compatible » dans le cadre du compte satellite ESS visant à la fois à produire des données comptables et financières sur les entreprises de l'ESS et aussi à favoriser les comparaisons nationales et européennes. Les travaux sur le compte satellite français ont fait naître de légitimes espoirs en ce domaine qui tardent cependant à se concrétiser.

Elles revêtent des caractéristiques spécifiques dans la classification des entreprises

- Des sociétés non financières (la plupart des coopératives – hors bancaires)
- Des sociétés financières (mutuelles & banques)
- Des ISBL – Institutions sans but lucratif (associations et fondations, mutuelles SSAM)

Ces entités ne relèvent pas des mêmes Centres de formalités d'entreprises (CFE) et n'ont pas les mêmes déclarations comptables et fiscales à produire (ni les mêmes interlocuteurs : BODACC, Journal Officiel des associations et des fondations) selon leur statut et leur situation (entreprise fiscalisée ou non, secteur relevant des activités financières et d'assurances ou non, etc.).

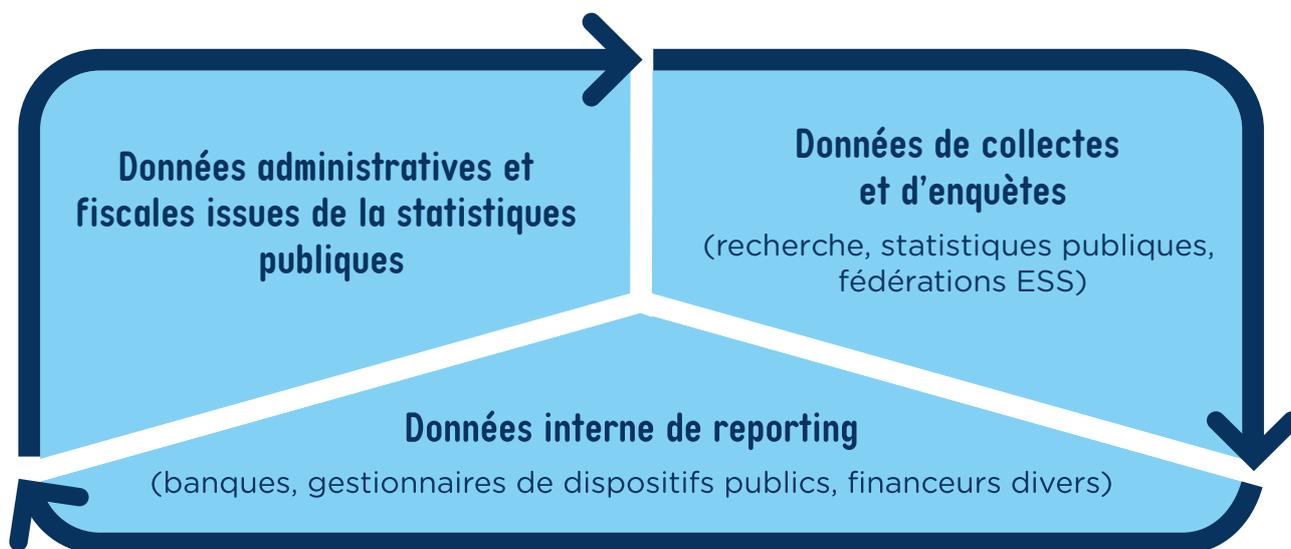
Depuis plusieurs années, les réseaux et fédérations de l'ESS d'une part, la statistique publique et la recherche universitaire d'autre part, produisent des travaux qui ont permis des avancées significatives dans la compréhension des modèles économiques des associations et entreprises de l'ESS. Ces travaux ne couvrent cependant que certaines familles juridiques de l'ESS ou certains secteurs d'activités et utilisent des méthodologies disparates, rendant complexe leur agrégation au niveau macroéconomique.

Une proposition de cartographie des données disponibles

L'Observatoire national de l'ESS a réalisé en 2021 (mis à jour en 2023), dans le cadre d'un partenariat avec la Banque des territoires, un état des lieux portant sur le « *Type et la nature des données disponibles sur les ressources et les dépenses des entreprises de l'ESS et leurs données comptables et financières* ».

L'objectif de cette cartographie a été de dresser l'état des lieux des données et travaux disponibles sur le sujet (nature du producteur, périmètre, indicateurs) au niveau macroéconomique. Cette cartographie, est par nature perfectible et incomplète, et sera mise à jour périodiquement.

Figure 1 : Nature des producteurs de données comptables et financières dans l'ESS (schéma simplifié)



Source : Observatoire national de l'ESS - ESS France, 2023

De plus, le développement des bases de données publiques « ouvertes » (open data) d'une part, et les solutions automatisées de récupération des données (type API) d'autre part, offriront à l'avenir de nouvelles possibilités pour ESS France et ses membres, pour centraliser les informations publiques sur les comptes des entreprises de l'ESS (INPI, Journal Officiel des associations et fondations, etc.).

Ce travail de recensement d'études et de sources statistiques a permis à l'Observatoire national de l'ESS de produire en 2022 une infographie présentant les premiers chiffres clés des ressources et dépenses de l'ESS par familles juridiques⁴, dont voici les principaux agrégats concernant les ressources :

- Associations : 113 milliards d'euros de budget (9,3% de cotisations, 4,6% de dons et mécénat, 20,2% de subventions publiques, 65,9% de recettes d'activités)
- Coopératives (y compris filiales et entreprises associées⁵) : 329,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulés
- Mutuelles de santé : 22,2 milliards d'euros de cotisations collectées
- Fondations (hors Fonds de dotation) : 11,7 milliards d'euros

4 • Les modèles économiques de l'ESS : infographie sur les ressources et dépenses des différentes familles, ESS France, octobre 2022 <https://www.ess-france.org/les-modeles-economiques-des-entreprises-de-l-ess-une-infographie-de-leurs-ressources-et-depenses>

5 • Dans le cas des coopératives d'entreprises (artisans, agriculteurs, transporteurs, commerçants, etc.), les entreprises associées sont les sociétaires de la coopérative.

Les indicateurs comptables et financiers inédits mobilisés dans le cadre de cette étude

Malgré la diversité des sources identifiées, trois d'entre elles nous ont semblé intéressantes à creuser pour les besoins de notre analyse car elles permettaient soit d'accéder à des indicateurs comptables et financiers à un niveau suffisamment fin (mais agrégé) pour établir des ratios sur-mesure, soit parce qu'elles présentaient un caractère inédit (les cotations de la Banque de France). Nous avons volontairement mobilisé des données millésimées 2019 pour faire notre analyse sur une année « non exceptionnelle ».

>> **La source FARE** (Fichier Approché des Résultats des Entreprises) issue du processus d'Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (Esane) contient les principales variables des comptes des entreprises. Grâce à la collaboration nouée avec les services de la DG Trésor (Pôle Economie Sociale et Solidaire et Investissement à Impact - PESSII), nous avons pu apparier les données de la liste des entreprises de l'ESS (gérée par ESS France et les CRESS), avec celles de la source FARE. Le périmètre couvert porte sur **14 878 unités légales** de l'ESS réparties comme suit :

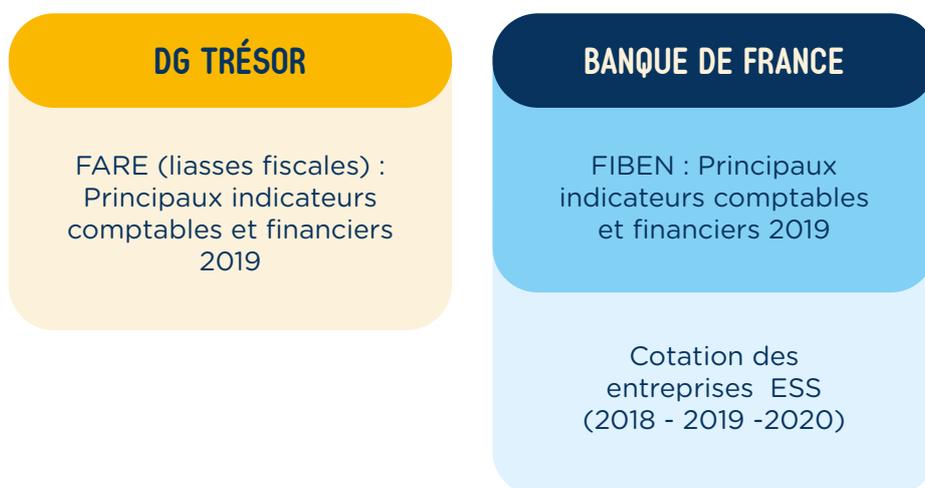
- 39% sont des coopératives ;
- 60% sont des associations ;
- < 1% sont des fondations ou des mutuelles

Au total, les entreprises fiscalisées de l'ESS recouvrent donc 10% des unités légales de l'ESS⁶ (ce qui est déjà une information inédite).

En revanche, leur structuration sectorielle est assez éloignée de celle de l'ensemble des entreprises de l'ESS, avec une surreprésentation des secteurs du commerce et de l'hébergement-restauration, du soutien aux entreprises, de l'industrie et de la construction. A l'inverse, les activités davantage orientées vers le non marchand (sports et loisirs, arts et spectacles, action sociale et santé) sont sous représentées parmi les entreprises fiscalisées.

6 • L'ESS regroupe environ 150 000 unités légales (entreprises sièges) employeuses à fin 2019

Figure 2 : Données inédites mobilisées dans le cadre de ce groupe de travail



Source : Observatoire national de l'ESS - ESS France

Tableau 2 : Répartition des entreprises ESS (unités légales) par secteurs d'activité – FARE/ESANE 2019 & Flores 2019 (ensemble)

	% ESS (fichier FARE)	% ESS (ensemble)
Information et communication et soutien aux entreprises	50,6 %	7,6 %
Industries et Construction	15,0 %	1,5 %
Commerce et Hébergement et restauration	13,3 %	2,3 %
Enseignement	8,0 %	10,8 %
Activités diverses	3,9 %	3,1 %
Non-classés	3,4 %	25,8 %
Santé humaine	2,7 %	1,4 %
Action sociale	2,2 %	10,8 %
Arts, spectacles et activités récréatives	0,8 %	35,7 %
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1 %	0,9 %
SOUS-TOTAL ESS (hors act. Financières et d'assurances)	100,0 %	100,0 %

Source : Observatoire national de l'ESS / DG Trésor, d'après Insee Flores et FARE/ESANE 2019

>> **La source FIBEN**, gérée par la Banque de France, recense des informations comptables et financières sur 300 000 entreprises environ dont le chiffre d'affaires (CA) est supérieur à 750 K€ (hors activités financières et d'assurances). Grâce au partenariat établi entre l'Observatoire national de l'ESS et la Banque de France, nous avons pu apparier la source FIBEN avec la liste

des entreprises de l'ESS, ce qui nous a permis d'accéder à des statistiques sur 3 464 unités légales ESS (2,3%) couvrant 312 000 salariés (12%) pour un CA cumulé de 122 milliards d'euros, dont :

- 37% sont des coopératives
- 63% sont des associations

La cotation Banque de France est « *une note qui traduit l'appréciation globale de la Banque de France sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à des horizons de un an et de trois ans* »⁷. Les entreprises non financières de nature industrielle et commerciale ayant leur siège social en France peuvent faire l'objet d'une cotation. Au sein de la population des entreprises cotées par la Banque de France, 4 000 entreprises relèvent de l'ESS (soit 1,5% de l'ensemble des entreprises cotées et 2,6% des unités légales employeuses de l'ESS). Cela correspond principalement aux entreprises présentes dans le fichier FIBEN (Fichier Bancaire des Entreprises) :

- Collecte des liasses des sociétés soumises à IS (impôts sur les sociétés) ou BIC (bénéfices industriels et commerciaux), régime Normal (RN) ou régime Simplifié (RSI).
- Seuls les bilans présentant un chiffre d'affaires supérieur 750K euros sont cotés (attribution d'une cote de crédit à dire d'expert). Pour les associations et les fondations⁸ le seuil de 750K euros est estimé en ajoutant au chiffre d'affaires les éléments suivants : les cotisations ; les produits de tiers financeurs (concours publics, subventions d'exploitation, versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable, ressources liées à la générosité du public - dons manuels, mécénats, legs, donations et assurances-vie - et contributions financières).

Les autres données mobilisées dans le cadre de cette étude

Taux de pérennité :

>> **Le dispositif SINE** (système d'information sur les nouvelles entreprises) de l'Insee permet « d'analyser le profil du créateur et les conditions de démarrage des nouvelles entreprises, les conditions de développement, les problèmes rencontrés par les jeunes entreprises lors des cinq premières années de leur existence et les effets sur l'emploi des créations d'entreprises »⁹. Cette enquête suit un échantillon d'entreprises nouvellement créées sur leurs 5 premières années de vie. Les entreprises sont enquêtées quelques mois après leur création, puis 3 ans et 5 ans après.

Nous avons demandé à l'Insee d'apparier l'échantillon de l'enquête SINE 2018 qui porte sur près 24000 entreprises classiques et 56 000 micro-entreprises¹⁰, avec le périmètre de l'ESS. Toutefois **seule une vingtaine d'entreprises ESS** étaient suivies dans le cadre de cette enquête. Cette source n'a pas pu être mobilisée.

La mesure de la création d'entreprises ESS :

>> Le fichier SIRENE REE

La principale source statistique permettant d'évaluer la création d'entreprises en France sur une année est le répertoire des établissements et des entreprises (REE), constitué à partir du fichier SIRENE de l'INSEE. Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

7 • Banque de France, <https://entreprises.banque-france.fr/cotation, 2023>

8 • Les associations ne sont tenues de déposer leur liasse fiscale que pour déclarer les activités fiscalement imposables. Le seuil de cotation étant déterminé sur la base de la liasse, certaines associations peuvent être exclues de la cotation (et de la collecte avant l'exercice 2020) alors que leur activité sociale dans leur ensemble est plus importante. En revanche, lorsque ce cas de figure est rencontré (les activités imposées sont inférieures à l'activité totale), les informations de la liasse sont en général complétées des informations collectées directement auprès de l'association (rapport annuel, documentation comptable, etc.).

9 • Insee : [Système d'information sur les nouvelles entreprises | Insee](#)

10 • Insee.fr, page consultée le 02/03/2023 : [Présentation statistique – Système d'information sur les nouvelles entreprises 2018 | Insee](#)

Le fichier REE-SIRENE recense néanmoins les créations sur **le seul champ marchand non agricole**, ce qui restreint fortement sa capacité d'appréhension de l'ESS dont les activités non marchandes en constituent le cœur¹¹. On estime ainsi que cette source de données permet de cibler près d'un tiers des unités légales comprises dans le champ statistique de l'ESS utilisé par l'Observatoire national de l'ESS. En 2018, cela représentait 681 créations d'entreprises ESS.

>> Le répertoire national des associations (RNA)

Une autre source de données pour saisir la création d'associations, de fondations et de fonds de dotation est la publication des annonces du Journal officiel, qui constitue la base du répertoire national des associations (RNA). Le périmètre est de nouveau différent de celui communément utilisé par l'Observatoire national de l'ESS, puisqu'il concerne toutes les associations et fondations déclarées : elles peuvent être non-employeuses, ne pas avoir d'activités commerciales ou n'avoir jamais bénéficié de transferts de fonds publics. La caractérisation des domaines d'activités diffère également de celles de la nomenclature d'activité française (NAF) utilisée par l'INSEE. Enfin, il ne prend pas en compte les associations de droit local (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle).

Autre écueil, les dissolutions d'associations sont, en pratique, rarement déclarées. Il est donc très difficile d'obtenir une information fiable croisant créations et dissolutions pour obtenir un solde net de création.

Créations d'entreprises dans les coopératives (2020 – source Coop Fr / ESS France)

- + 121 SCOP (taux de pérennité à 5 ans 70,9%)
- + 149 SCIC
- + 1 coop de consommateurs
- + 2 coop d'habitants
- + 2 coop de transport
- + 1 coop d'artisans (taux de pérennité à 5 ans = 100%)
- - 5 caisses du Crédit Mutuel

En l'état actuel de la connaissance statistique de la création d'entreprises de l'ESS, il est donc seulement possible d'apprécier des tendances à partir des diverses sources mobilisées, sans pouvoir les consolider en raison des champs statistiques et méthodologies distincts dont elles dépendent.

¹¹ • L'Insee « considère qu'une unité rend des services non marchands lorsqu'elle les fournit gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs. Ces activités de services se rencontrent dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration » **Définition - Services non marchands / Services administrés / Services administrés | Insee.** Ces secteurs constituent une part importante des entreprises de l'ESS, cependant la plupart de ces activités fonctionne aussi avec des ressources marchandes (ventes de biens et services).

3. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

a) Analyse du niveau global du risque dans l'ESS

LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	LES INDICATEURS QUE L'ON CHERCHE À ANALYSER
1/ L'ESS représente un risque de perte en capital, pour les apporteurs de fonds, moins élevé que la population générale des entreprises	<ul style="list-style-type: none">• La cotation moyenne banque de France des entreprises de l'ESS VS hors ESS• Le taux de difficulté (défauts de paiement par exemple)• Le taux de pérennité• Le taux de défaillances (par les procédures judiciaires)• La création d'entreprises

La cotation moyenne des entreprises de l'ESS par la Banque de France et les taux de défauts

Pour les besoins du groupe de travail, la Banque de France a livré à l'Observatoire national de l'ESS les taux de défauts observés à 3 ans (2019, 2020 et 2021¹²) des entreprises de l'ESS comparativement à l'ensemble des entreprises cotées sur la même période. Au total, et c'est déjà une première information, 3 934 entreprises de l'ESS sont cotées par la Banque de France (soit 1,5% de l'ensemble des entreprises cotées et 2,6% des unités légales employeuses de l'ESS). Sur ce total, 47 entreprises de l'ESS ont connu un défaut dans les 3 années suivantes, soit 1,19% du total.

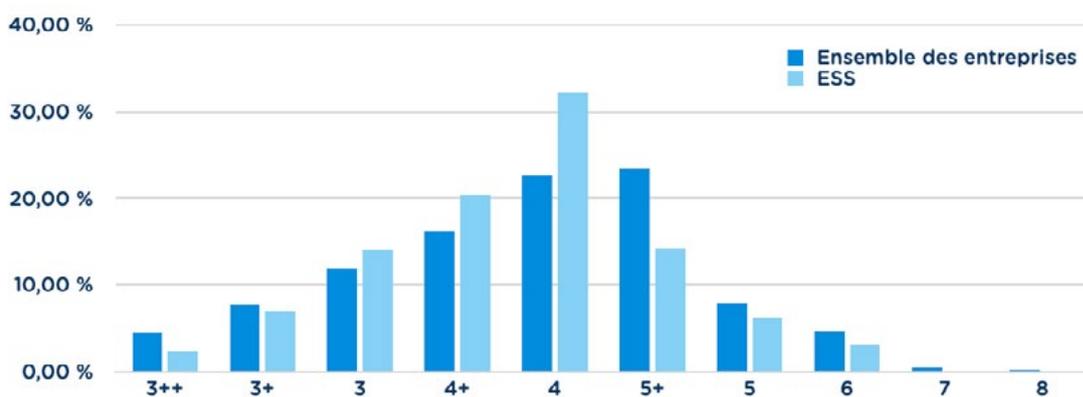
L'analyse des cotations est très intéressante et confirme les intuitions du groupe de travail :

- Dans l'ensemble, les entreprises de l'ESS notées par la Banque de France font moins faillite que l'ensemble des entreprises notées. Le taux est de 1,19% dans l'ESS à trois ans contre 2,09% pour l'ensemble des entreprises cotées. Ce taux de 1,19% pour l'ESS est cohérent avec les données obtenues sur les défaillances d'entreprises dans un périmètre plus large que les seules entreprises notées, qui seront examinées dans le paragraphe suivant.

- Du fait des effets de seuils évoqués plus haut, les entreprises de l'ESS adressent moins leur bilan à la Banque de France que les entreprises hors ESS. En effet, seules 3 934 entreprises de l'ESS sont cotées, tandis que l'ensemble des entreprises cotées est de 265 718. Cet écart ne reflète pas la part des entreprises ESS en nombre dans l'ensemble des entreprises (10%), ce qui indique sans doute que les associations sont particulièrement peu représentées dans les entreprises notées de l'ESS. Finalement, leurs données comptables et financières sont moins bien couvertes par la statistique publique
- Les entreprises de l'ESS sont généralement mieux notées que l'ensemble des entreprises notées. Ainsi, 76,0% des entreprises de l'ESS ont une « bonne cotation » (jusqu'à 4 inclus, selon l'ancienne échelle de cotation) contre 63,1% pour l'ensemble des entreprises notées. Dans la figure 3, en bleu clair, les entreprises de l'ESS, et en bleu foncé, l'ensemble des entreprises notées.

12 • 2019, 2020 et 2021 constituent une période d'observation, relative à la période de notation de 2018.

Figure 3 : Répartition des entreprises par niveau de cotation Banque de France



Source : Banque de France, 2021 / traitements : Observatoire national de l'ESS

Tableau 3 : Répartition cumulée des entreprises par niveau de cotation BDF

Cotes de crédit	ESS	TOUTES ENTREPRISES	ESS	TOUTES ENTREPRISES
	Entreprises saines cotées au 31/12/2018	Entreprises saines cotées au 31/12/2018	Part cumulée d'entreprises par cotes	Part cumulée d'entreprises par cotes
3++	90	11 929	2,3 %	4,5 %
3+	273	20 568	9,2 %	12,2 %
3	556	31 945	23,4 %	24,3 %
4+	805	43 050	43,8 %	40,5 %
4	1 266	60 117	76,0 %	63,1 %
5+	562	62 248	90,3 %	86,5 %
5	247	20 973	96,6 %	94,4 %
6	122	12 418	99,7 %	99,1 %
7	9	1 565	99,9 %	99,7 %
8	4	905	100 %	100 %
9	0	0	-	-
TOTAL	3 934	265 718	100,0 %	100,0 %

Source : Banque de France, 2021 / traitements : Observatoire national de l'ESS

Il semble cependant que les entreprises de l'ESS présente des taux de défaut par cotes plus faibles que le reste des entreprises. La population des entreprises de l'ESS et celle de l'ensemble des entreprises ayant la même notation devraient présenter, 3 ans après, un taux de défaut identique ou en tout cas très comparable. Le tableau n°4 montre que ce n'est pas le cas. Ainsi, notamment les entreprises de l'ESS cotées 4 présentent un taux de défaut à 3 ans de 0,16%, tandis que l'ensemble des entreprises cotées 4

présentent un taux de défaut de 1%. Pour les entreprises cotées 5+, les taux sont respectivement de 1,42% et 2,47%. Le phénomène s'inverse nettement pour les cotations 7 et 8, mais le nombre d'entreprises notées (pour l'ESS : 9 et 4) ne permet pas de tirer de conséquences statistiquement valables. Sur l'ensemble des cotations, l'ESS présente un taux de défauts à 3 ans de 1,19%, contre 2,09% pour l'ensemble des entreprises cotées.

Tableau 4 : Taux de défauts cumulés à trois ans par niveau de cotation, dans l'ESS et pour l'ensemble des entreprises cotées

Cotes de crédit	ESS		TOUTES ENTREPRISES	
	DÉFAUTS À 3 ANS		DÉFAUTS À 3 ANS	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
3++	0	0,00 %	1	0,01 %
3+	0	0,00 %	14	0,07 %
3	1	0,18 %	34	0,11 %
4+	3	0,37 %	128	0,30 %
4	2	0,16 %	604	1,00 %
5+	8	1,42 %	1 536	2,47 %
5	15	6,07 %	1 341	6,39 %
6	11	9,02 %	1 167	9,40 %
7	4	44,44 %	376	24,03 %
8	3	75,00 %	364	40,22 %
9	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL	47	1,19 %	5 565	2,09 %

Source : Banque de France, 2021 / traitements : Observatoire national de l'ESS

Ces résultats inédits nous permettent de tirer la conclusion intermédiaire que les entreprises de l'ESS cotées présentent un risque de défaut de paiement moyen global et par cotes de crédit plus faible que l'ensemble des entreprises cotées.

Ces résultats nécessitent un approfondissement de l'analyse. D'une part il serait intéressant de refaire cette étude sur une période d'observation des défauts ne couvrant pas le COVID. Pour cela, il faudrait repartir de la notation 2017 et donc observer 2017, 2018 et 2019 pour les défauts. D'autre part, il serait intéressant de différencier les associations et les autres entreprises de l'ESS (principalement des coopératives) pour voir si des différences de cotation existent au sein de l'ESS.

Le taux de défaillances dans l'ESS par les procédures judiciaires

D'après les données de la Banque de France, on recense ces dernières années entre 600 et 1 000 entreprises de l'ESS défaillantes chaque année. Ces entreprises sont considérées comme défaillantes, dès lors qu'elles sont en situation de cessation de paiement, c'est-à-dire dans « l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible »¹³. Dans ce cas, elles font l'objet d'une procédure collective qui a abouti, soit à un redressement judiciaire, soit à une liquidation judiciaire.

Pour l'année 2019, 865 entreprises de l'ESS ont connu une défaillance. Rapportées au nombre d'unités légales employeuses dans l'ESS sur la période (149 752), et toute chose égale par ailleurs, cela signifie que **0,6% des entreprises de l'ESS ont connu une défaillance en 2019**. Ces défaillances concernent majoritairement en volume les associations (762), puis les coopératives (102) et de manière marginale les mutuelles (1). Rapportées à leur poids dans l'ensemble de l'ESS, ce sont les coopératives la part la plus importante de défaillances sur l'année (1,3%), devant les associations (0,5%).

Ce taux de défaillances par les procédures judiciaires sur une année est très proche de celui observé par les cotations de la Banque de France pour l'ESS, avec un taux de défauts à 1 an de 0,4%.

Dans le reste du secteur privé, 50 280 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en 2019. Les défaillances dans l'ESS représentent ainsi 1,7 % du total des défaillances d'entreprises. Ce faible volume de défaillance peut s'expliquer par le fait que toutes les entreprises de l'ESS ne « disparaissent » pas de la même façon que les autres entreprises privées. Le périmètre de la défaillance des entreprises de l'ESS concerne les procédures collectives, soit lorsque l'entreprise à des passifs (dettes) à épurer. Par exemple, certaines entreprises de l'ESS disparaissent par simple déclaration de dissolution (comme certaines associations et fondations enregistrées au Journal officiel) et ne sont pas comptabilisées dans les données présentées. Cette procédure de dissolution n'est cependant pas obligatoirement déclarée. Cela permettrait pourtant de consolider l'analyse de l'arrêt des activités de certaines entreprises de l'ESS. On peut toutefois noter que le Journal officiel recense les dissolutions d'associations et de fondations d'entreprises et de fonds de dotations, qu'elles soient employeuses ou non. Ces données ne peuvent donc pas être rapprochées de celles sur les défaillances d'entreprises.

13 • C. com., art. L. 631-1.

Tableau 5 : Défaillances d'entreprises (unités légales) en 2019

	Cumul 2019 (données brutes)	UL employeuses Flores 2019	Part UL défaillantes sur UL totales
Entreprises de l'ESS			
Toutes les familles ESS	865	149 752*	0,6%
Associations	762	140 428	0,5%
Coopératives	102	8 138	1,3%
Fondations	0	566	0,0%
Mutuelles	1	620	0,2%
Entreprises hors ESS			
Toutes les catégories juridiques	50 280	1 653 739	NC

* nombre d'unités légales ESS employeuses / NC = non connu
Source : Banque de France / ESS France, d'après BODACC 2019

Bien que nous ne puissions pas exclure le risque de défaillances dans les entreprises de l'ESS sans salariés (principalement associatives), nous avons choisi d'établir notre ratio sur les entreprises de l'ESS employeuses.

L'approche par les défaillances d'entreprises corroborent celle par les cotations d'entreprises, en mettant en avant une sinistralité de l'ESS moins élevée que le reste des entreprises sur la population étudiée.

Les taux de pérennité et création d'entreprises

Une autre approche intéressante pour analyser le risque de sinistralité de l'ESS aurait été de regarder les taux de pérennité des entreprises de l'ESS à la suite d'une création. Or, comme nous l'avons vu précédemment dans la cartographie des sources de données, les sources actuelles que ce soit pour la création d'entreprises dans l'ESS ou l'analyse des taux de pérennité (enquête SINE, répertoire SIRENE, Journal Officiel, etc.) **ne nous permettent pas d'avoir de données suffisamment solides pour le champ de l'ESS à exploiter dans le cadre de cette étude.**

Notons que pour l'ensemble des entreprises couvertes par l'enquête SINE, en 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives¹⁴.

14 • Insee Première n°1852 : [En 2019, 61 % des entreprises classiques créées cinq ans plus tôt sont toujours actives - Insee Première - 1852](#)

b) Analyse de la capacité de résilience de l'ESS face aux chocs économiques

LES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	LES INDICATEURS QUE L'ON CHERCHE À ANALYSER
2/ L'ESS correspond à un modèle plus prudent de répartition de la valeur	<ul style="list-style-type: none">• La conjoncture de l'emploi dans l'ESS / HESS• Les ratios financiers sensibles à la conjoncture : évolution des délais de paiements, des fonds de roulement, de l'EBE, du CA, etc.
3/ Au sein d'une même activité, ce sont les modèles de gouvernance et de répartition de la valeur de l'ESS qui impactent les résultats	<ul style="list-style-type: none">• Approche statutaire et sectorielle des indicateurs

Conjoncture de l'emploi dans l'ESS par rapport au reste du secteur privé

Les données pour analyser la conjoncture de l'emploi sont issues de la base Séquoia des URSSAF qui centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs du secteur privé relevant du régime général. L'effectif salarié correspond au nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Les données sur les évolutions et les soldes nets d'emplois sont calculées en glissement annuel entre deux trimestres. Enfin, une part (8 %) des effectifs salariés de l'ESS relève du régime agricole dont le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la Mutualité sociale agricole (MSA) et sont donc exclues de ces données : il s'agit dans l'ESS principalement

des effectifs salariés du secteur agricole et agroalimentaire, et de certaines entreprises relevant de la MSA (ADMR, Crédit agricole et Groupama par exemple). Depuis 2018, l'Observatoire national de l'ESS a noué avec le réseau Urssaf un partenariat autour de l'échange d'informations économiques, dont sont issues les données présentées ci-dessous.

L'évolution de l'emploi dans l'ESS ces 10 dernières années présente des tendances contraires selon les périodes d'observation. Entre 2011 et 2016, l'ESS a créé de nombreux emplois (+ 74 000 postes, 60% du solde net de création d'emplois privés en France) et présente un taux de croissance annuel moyen de 0,6% (contre 0,1% dans le reste du secteur privé).

Tableau 6 : Taux de croissance annuelle moyen (TCAM) de l'emploi salarié par période et type d'entreprise

	TCAM 2010 > 2016	TCAM 2010 > 2018	TCAM 2010 > 2022
Associations	0,4%	0,0%	0,3%
Coopératives	0,2%	0,0%	0,3%
Fondations	4,0%	3,8%	3,7%
Mutuelles	1,7%	1,1%	0,6%
Entreprises ESS	0,6%	0,2%	0,5%
Privé hors ESS	0,1%	0,5%	0,8%

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après Urssaf 2010-2022

Champ : ensemble des postes du secteur privé non agricole en fin d'année

L'année 2017 marque un ralentissement de cette dynamique à la conjonction de plusieurs facteurs : des politiques publiques défavorables à l'emploi dans l'ESS (réduction des emplois aidés, réforme de la fiscalité, suppression de la réserve parlementaire, etc.), des effets de concentration (banque-assurance, sanitaire et social) et une concurrence avec le secteur lucratif dans de nombreux secteurs (culture, sports, tourisme, aide à domicile, etc.). L'emploi recule dans l'ESS sur l'année 2017 (-1,4%) et l'année 2018 (-0,2%), alors que dans le même temps, les effectifs salariés progressent dans le reste du privé (+1,7% en 2017 et +1,4% en 2018). Enfin, la période récente, marquée par la crise sanitaire et économique de 2020, est de nouveau défavorable à l'emploi dans l'ESS (-0,9% d'emplois en 2020) comme dans le reste du secteur privé (-1,6%), avant une forte reprise de l'emploi en 2021 et 2022 dans l'ensemble du secteur privé (ESS et hors ESS).

En effet, les derniers chiffres disponibles montrent la bonne reprise des activités après la crise sanitaire. En 2021, l'emploi dans l'ESS bondit de +3,2% contre +3,7% dans le privé hors ESS (où on observe un effet de rattrapage plus important). L'ESS a ainsi créé plus de 67 000 emplois en 2021, compensant largement la chute observée en 2020. Tous les secteurs d'activités ont redémarré fortement, à l'exception des activités financières et d'assurances. Le nombre d'établissements progresse également en 2021 (+3,1%) pour atteindre son niveau d'avant la crise en 2019. Les derniers chiffres disponibles à fin 2022 confirment cette tendance (sans l'effet rattrapage) avec le maintien d'une bonne dynamique d'emplois dans l'ESS (+0,6% sur un an) et dans le privé hors ESS (+1,4%). Ces deux dernières années, les entreprises et organisations de l'ESS ont ainsi créé 81 000 emplois.

Tableau 7 : Taux de croissance de l'emploi dans les familles de l'ESS en glissement annuel entre 2010 et 2022

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Associations	-0,4%	0,4%	1,0%	0,5%	0,2%	0,6%	-1,8%	-0,4%	0,9%	-1,2%	3,7%	0,5%
Coopératives	1,0%	0,3%	1,0%	0,0%	-0,2%	-0,8%	-0,1%	-1,1%	1,6%	-0,1%	1,5%	0,9%
Fondations	5,4%	3,5%	6,4%	6,7%	2,1%	0,3%	3,0%	3,3%	2,5%	3,4%	2,4%	5,1%
Mutuelles	5,0%	1,3%	1,3%	1,8%	-0,5%	1,4%	-1,1%	-0,4%	0,2%	-0,8%	0,3%	-1,3%
ESS	0,2%	0,6%	1,2%	0,8%	0,2%	0,5%	-1,4%	-0,2%	1,0%	0,9%	3,2%	0,6%
Privé hors ESS	0,7%	-0,7%	0,6%	-0,3%	0,5%	1,1%	1,7%	1,4%	1,9%	-1,6%	3,7%	1,4%

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après Urssaf 2010-2022

Champ : ensemble des postes du secteur privé non agricole en fin d'année

Les principaux ratios financiers : rentabilité et endettement

A partir des données FIBEN et des données transmises par le Trésor (FARE/ESANE), des comparaisons sont possibles entre l'ESS et le reste de l'économie. S'agissant des données FIBEN, elles présentent des résultats pour les catégories suivantes : associations, coopératives, total ESS, hors ESS. S'agissant des données FARE, l'analyse est un peu plus détaillée, puisque les SCOP sont analysées séparément des autres coopératives. Par ailleurs les données FIBEN sont analysées en distribution par quartile (médiane, 1^{er} quartile, 3^e quartile) et présentent des statistiques sur les ratios (ex. médiane de ratio), tandis que nous avons retenu des moyennes pour présenter les chiffres FARE, et pris en compte des ratios de moyenne, et non des moyennes de ratio. Ce dernier choix renforce le poids des plus grosses structures. Au total, les deux approches se complètent.

Pour l'essentiel, l'écart s'explique par les résultats des associations, qui présentent un ratio médian à 7,4%, tandis que l'ensemble des coopératives ne présente pas de différence significative avec le reste de l'économie (19,2% contre 18,5%). Les données FARE (**tableau 9**), calculées en moyenne, donnent des indications analogues, mais avec un écart encore plus marqué : un taux de marge moyen de 14,6% dans l'ESS contre 24,6% hors ESS. Ces données confirment cette caractéristique des modèles socio-économiques associatifs avec une profitabilité moyenne de 5% y compris au sein des associations fiscalisées¹⁵ (pas de recherche d'une forte profitabilité compte-tenu de leur objet social), tandis que les coopératives (globalement) se rapprochent du reste de l'économie (22,2% contre 24,6%) et que les SCOP sont légèrement en retrait (17,1%). Ces éléments tendent à confirmer un partage de la valeur spécifique à l'ESS plus favorable aux parties prenantes (bénéficiaires, clients) et/ou aux salariés.

>> L'analyse de la profitabilité / rentabilité

Concernant la profitabilité, que nous avons mesurée par le ratio EBE/VA (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) on observe que l'ESS est moins performante que le reste de l'économie. En 2019, la médiane (d'après les données FIBEN) est de 14,3% contre 18,5% (**tableau 8**).

15 • Les associations fiscalisées relèvent principalement de la culture, du tourisme, du soutien aux entreprises et de la formation continue.

Tableau 8 : Taux de marge (EBE/VA) des entreprises de l'ESS (dont famille) et hors ESS en 2018 et 2019

	FAMILLE							
	ASSOCIATIONS		COOPÉRATIVES		TOTAL ESS		HORS ESS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taux de marge - Nombre d'entreprises	1 004	1 004	2 490	2 490	3 539	3 539	244 454	244 454
Taux de marge (%) - Q1	0,56	0,9	5,07	6,6	3,21	4,03	7,24	7,11
Taux de marge (%) - Q2	7,04	7,36	18,3	19,2	13,49	14,29	18,47	18,47
Taux de marge (%) - Q3	14,6	15,48	34,38	34,67	29,31	29,93	32,97	33,02

Source : FIBEN, Banque de France - traitement : ESS France

D'autres mesures de la rentabilité, telles que le ratio Résultat Net/Produits d'Exploitation donnent un classement légèrement différent à partir des données FARE (tableau 9). Puisque cette fois-ci ce sont les coopératives qui sont les moins rentables (avec un ratio moyen de 0,7%) tandis que les associations sont à 1,4%, les SCOP à 3,3% et le reste de l'économie à 7,3%. Dans l'économie classique, le résultat net correspond au maximum de revenu disponible pour rémunérer le capital, il y a donc une certaine cohérence à ce qu'il soit plus élevé pour les entreprises lucratives que celles fonctionnant selon un principe de non-lucrativité ou lucrativité limitée. En approfondissant l'analyse, on peut envisager que l'importance des facteurs spécifiques que sont la ristourne (souvent pratiquée avant résultat dans les coopératives agricoles ou de commerçants) ou la participation (qui peut représenter jusqu'à 50% des excédents nets de gestion dans les SCOP) puissent expliquer l'écart avec le ratio fondé sur l'EBE.

Un troisième ratio (EBE/CA) donne cette fois les SCOP à égalité avec le reste de l'économie (6,8% contre 6,7%) les associations en retrait (2,9%) et les coopératives encore plus loin (1,6%). Analysé par secteurs de l'ESS, ce dernier indicateur confirme l'intuition selon laquelle le secteur agricole (dominé, pour ce qui concerne l'ESS, par les coopératives agricoles), celui du commerce, et celui, enfin des « arts, spectacles et activités récréatives », pèsent lourd dans la sous-performance de l'ESS. Ces trois secteurs présentent en effet des chiffres d'EBE/CA respectivement de 0,1% ; 0,8% et 0,2% (tableau 12).

Tableau 9 : Calculs des ratios financiers moyens parmi les entreprises fiscalisées (FARE)

PRINCIPAUX RATIOS	HORS ESS	ENSEMBLE ESS	DONT ASSOCIATIONS	DONT COOPÉRATIVES	DONT SCOP
Résultat net sur CA	6,7%	0,8%	1,6%	0,7%	3,5%
Résultat net sur Produits d'exploitation	7,3%	0,9%	1,4%	0,7%	3,3%
VA sur CA	27,3%	12,0%	59,1%	7,4%	39,6%
EBE sur CA	6,7%	1,8%	2,9%	1,6%	6,8%
EBE sur VA	24,6%	14,6%	5,0%	22,2%	17,1%
CAF sur CA	9,8%	1,9%	2,7%	1,8%	6,7%
Endettement net sur fonds propres	67,5%	74,4%	-21,9%	96,4%	42,6%
Disponibilité sur fonds propres	13,1%	26,3%	49,9%	22,0%	60,7%
BFR / CA	14,9%	7,9%	7,9%	9,5%	4,5%
Fonds propres / Charges d'exploitation	104,3%	32,6%	54,7%	28,0%	64,2%
CAF / fonds propres	10,6%	6,1%	4,6%	6,4%	10,3%

**EBE : excédent brut d'exploitation ; VA : valeur ajoutée ; CA : chiffre d'affaires ; BFR : besoin en fonds de roulement ; CAF : capacité d'autofinancement*

Source : FARE / d'après DG Trésor et ESS France

Dans une autre mesure, nous avons pris en compte les fonds propres des structures. Le ratio retenu est celui de **la CAF sur les fonds propres**. Les données FARE (**tableau 9**) sont plus conformes à l'intuition : les associations restent en retrait (4,56%), de même que les coopératives (6,43%) mais les SCOP font, elles, jeu égal avec le reste de l'économie (10,27% contre 10,59%). Les coopératives sont dominées (en termes de chiffre d'affaires) par les coopératives de commerçants-détaillants et par les coopératives agricoles, dont les politiques de marge sont contraintes par

leur mission d'approvisionner au meilleur coût leurs adhérents. Il ne faut donc pas s'étonner de l'écart significatif observé entre coopératives et SCOP dans les chiffres du Trésor. D'après les chiffres des données FIBEN (**tableau 11**), c'est alors l'ensemble de l'ESS qui est distancé par le reste de l'économie, avec un écart très important et qui interroge car il n'est pas propre aux associations : celles-ci présentent certes un ratio médian faible (2,82% en 2019), mais il en est de même des coopératives (3,74%) alors que le reste de l'économie est à 12,62%.

Tableau 10 : Taux de rentabilité financières (CAF / Fonds propres) des entreprises de l'ESS (dont famille) et hors ESS en 2018 et 2019

	FAMILLE							
	ASSOCIATIONS		COOPÉRATIVES		TOTAL ESS		HORS ESS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taux de rentabilité financière des capitaux propres - Nb d'entreprises	939	939	2 437	2 433	3 420	3 416	230 898	230492
Taux de rentabilité financière des capitaux propres (%) - Q1	-1,77	-1,77	0	0,02	-0,13	0	4,53	3,85
Taux de rentabilité financière des capitaux propres (%) - Q2	3,06	2,82	3,48	3,74	3,29	3,36	13,66	12,62
Taux de rentabilité financière des capitaux propres (%) - Q3	8,26	7,88	12,42	12,29	10,95	10,68	27,68	26

Source : FIBEN, Banque de France - traitement : ESS France

>> L'analyse de l'endettement

L'analyse de l'endettement révèle, là encore, la spécificité du monde associatif. Celui-ci présente un endettement net négatif (mesuré par le ratio Dette nette/capitaux propres). Cette caractéristique est certes partagée, dans les chiffres FIBEN de 2019 (*tableau 10*), par les coopératives et par le reste de l'économie. Mais l'écart est spectaculaire, avec un ratio d'endettement net médian de -35,18% pour les associations, contre -5,59% pour les coopératives, et -9,21% pour le reste de l'économie. Analysé par le biais des données FARE (*tableau 9*), la situation des associations est assez proche des indications FIBEN avec un ratio de -21,87%, mais les coopératives, les SCOP et le reste de l'économie apparaissent beaucoup plus endettées : 96,39% pour les coopératives, 42,60% pour les SCOP et 67,46% hors ESS.

Parmi les facteurs d'explication, il faut sans doute prendre en compte l'absence de dividende et de ristourne, ainsi que l'absence quasi complète de dette d'acquisition pour les associations, alors que le reste de l'économie mène une politique active dans ce domaine. Le chiffre des coopératives (96,39%) est troublant et reflète sans doute plus la faiblesse des fonds propres d'entreprises qui pèsent plus par la puissance et le nombre de leurs adhérents que par leurs propres réserves. Cette hypothèse est corroborée par la comparaison des ratios de capitalisation : il est courant de comparer les capitaux propres des associations à leurs charges d'exploitation, nous avons calculé ce ratio à partir des données FARE ; les associations se situent à 54,7%, les SCOP à 64,2% mais les coopératives ne sont qu'à 27,99%, alors que le reste de l'économie est à 104,3%.

Tableau 11 : Taux net d'endettement financier ([dettes nettes – disponibilités] / capitaux propres) des entreprises de l'ESS (dont famille) et hors ESS en 2018 et 2019

	FAMILLE							
	ASSOCIATIONS		COOPÉRATIVES		TOTAL ESS		HORS ESS	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taux net d'endettement financier - Nb d'entreprises	939	939	2 437	2 433	3 420	3 416	230 898	230492
Taux net d'endettement financier (%) - Q1	-77,15	-77,89	-49,53	-51,12	-58,18	-58,19	-51,49	-54,82
Taux net d'endettement financier (%) - Q2	-29,8	-35,18	-3,42	-5,59	-12,34	-14,24	-5,97	-9,21
Taux net d'endettement financier (%) - Q3	15,84	10,12	57,75	58,91	47,08	44,46	61,63	54,92

Source : FIBEN, Banque de France - traitement : ESS France

Un autre éclairage, plus rassurant, vient de l'analyse par secteurs de l'ESS. Ni le secteur agricole, ni celui de commerce, ni celui de l'industrie et de la construction n'affichent un fort endettement net (tableau 12). C'est curieusement le secteur de l'action sociale (très peu représentatif dans l'échantillon des liasses fiscales), pourtant composé essentiellement d'associations (dont on a vu le faible endettement), qui présente un taux élevé d'endettement net (98,9%). Des analyses complémentaires seront nécessaires pour mieux comprendre ces chiffres.

Tableau 12 : Calculs des ratios financiers moyens parmi les entreprises fiscalisées (FARE) par secteurs d'activités agrégés (NAF)

PRINCIPAUX RATIOS	ESS : Agriculture, sylviculture et pêche	ESS : Industries et Construction	ESS : Commerce, Hébergement et restauration	ESS : Information, communication, soutien aux entreprises	ESS : Enseignement	ESS : Santé humaine	ESS : Action sociale	ESS : Arts, spectacles et activités récréatives
Résultat net sur CA	0,5%	0,9%	0,5%	1,7%	1,5%	2,0%	2,9%	0,3%
VA sur CA	13,4%	18,7%	4,1%	61,4%	38,3%	77,4%	75,8%	9,5%
EBE sur CA	0,1%	5,4%	0,8%	2,5%	3,5%	4,4%	1,3%	0,2%
CAF sur CA	0,1%	5,4%	0,8%	2,9%	3,1%	3,7%	-0,4%	0,7%
Endettement net sur fonds propres	33,2%	42,2%	30,4%	-17,5%	-27,7%	-15,4%	98,9%	-49,8%
Disponibilité sur fonds propres	12,7%	18,4%	17,6%	42,2%	53,0%	37,7%	60,4%	100,5%
Fond de roulement / CA	20,6%	43,7%	9,7%	39,8%	35,7%	31,2%	24,6%	8,0%
BFR / CA	16,8%	28,2%	6,1%	-2,2%	1,1%	-6,1%	-4,8%	-3,8%
Nombre d'unités légales ESS concernées par les liasses fiscales	13 *	2 225	1 973	7 536	1 195 *	409 *	332 *	124 *

**Non significatif : les liasses fiscales couvrent moins de 50% des entreprises ESS du secteur
Source : FARE - traitement DG Trésor et ESS France*

Pour mieux comprendre ces chiffres de l'endettement, il est intéressant de se pencher sur l'investissement des entreprises et des associations. En effet, les CAF étant faibles dans les associations, on pourrait s'attendre à les voir financer leurs investissements par un fort endettement. Or ce n'est pas le cas, bien au contraire. L'existence de subventions d'investissement peut jouer un rôle. Mais on note également un

effet de l'investissement lui-même (mesuré par les amortissements annuels). Effectivement, rapporté aux produits d'exploitation, l'investissement (plus exactement les amortissements) ne représente que 2,62% pour les associations quand il se situe à 3,19% pour le reste de l'économie et 3,89% pour les SCOP. Cela témoigne d'une plus faible culture de l'endettement dans le monde associatif.

4. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS, LIMITES ET PERSPECTIVES

Quels sont les principaux enseignements issus de ces travaux ?

L'analyse inédite des données sur le nombre de défaillances (par les procédures judiciaires, par les taux de défaut de paiement issus des cotations Banque de France) recueillies dans le cadre de cette étude montrent que **les entreprises de l'ESS ont globalement moins de sinistralité que la population de l'ensemble des entreprises** (ce qui tend à répondre à notre première hypothèse sur le niveau global du risque pour le financement de l'ESS). En effet, les entreprises de l'ESS cotées présentent un risque de défauts de paiement plus faible que l'ensemble des entreprises cotées. L'approche par les défaillances d'entreprises corroborent celle par les cotations d'entreprises, en mettant en avant une sinistralité de l'ESS moins élevée que le reste des entreprises sur la population étudiée.

Voyons ensuite les données plus sensibles à la conjoncture qui répondent à notre seconde hypothèse d'un modèle plus prudent de répartition de la valeur dans l'ESS. Côté emploi, l'analyse de l'évolution de l'emploi dans l'ESS sur une période de 12 ans (2010-2022) donne à voir des tendances contraires selon les périodes d'observation. Entre 2011 et 2016, l'ESS a été particulièrement dynamique et créé de nombreux emplois (+ 74 000 postes, 60% du solde net de création d'emplois privés en France). En revanche, l'emploi dans l'ESS a été plus sensible à certaines évolutions de politique publique (emplois aidés en 2017 par exemple). La crise sanitaire de 2020 et les mesures de confinement mises en place pour l'endiguer, a moins impacté l'emploi dans l'ESS que le reste du secteur privé avec de nombreux secteurs « en première ligne » qui ont créé des postes (sanitaire et social, coopératives de soutien aux entreprises). Globalement, on observe que la courbe de l'emploi dans l'ESS est moins corrélée aux aléas conjoncturels (avec moins de pertes mais aussi moins de créations d'emplois) que celle de l'ensemble du secteur privé, **traduisant une certaine résilience de l'ESS**. Toutefois, sur l'ensemble de la période observée (2010-2022), le taux de croissance annuel moyen de l'emploi dans l'ESS est plus faible (+0,5%) que celui dans le reste du secteur privé (+0,8%).

Enfin, s'agissant des principaux ratios financiers, l'analyse de la rentabilité montre quelque soit les ratios utilisés **une rentabilité plus faible dans l'ESS** (particulièrement dans les associations, mais aussi dans une moindre

mesure dans les coopératives, à l'exclusion des SCOP). Concernant l'analyse de l'endettement, les résultats montrent **une ESS associative très peu endettée** comparativement au reste de l'économie dont l'endettement reste faible. L'endettement des coopératives (hors SCOP) s'explique davantage par la faiblesse de leurs fonds propres qui est à mettre au regard de la puissance et du nombre de leurs adhérents. Cette hypothèse est corroborée par la comparaison des ratios de capitalisation.

Quelles limites et quelles perspectives d'approfondissement ?

En conclusion de ce premier ensemble de résultats, quelques remarques s'imposent : en dehors des SCOP, l'ESS présente des spécificités et des biais sectoriels qui ne se prêtent pas facilement à des comparaisons avec le reste de l'économie. Par exemple, les écoles privées associatives n'ont pas beaucoup d'équivalents à but lucratif. De même dans les modèles des coopératives de commerçants, ce sont principalement les centrales d'achat qui sont coopératives et les magasins adhérents à la coopérative sont des PME hors ESS, tandis que dans le modèle du commerce intégré c'est dans une même société que sont présentés les comptes des magasins et de la centrale d'achat.

Deux pistes de poursuite de ces travaux apparaissent, en définitive, comme à creuser :

- La première consiste à **corriger le biais produit par la sélection, au sein du monde associatif, des associations produisant une liasse fiscale**. Ce biais a pour conséquence une faible représentation des associations dans l'ensemble de l'ESS, car la part des associations produisant une liasse fiscale est relativement faible (environ 6% des associations employeuses). Il peut aussi avoir pour conséquence de déformer l'image du monde associatif, en surpondérant les associations à forte activité commerciale.
- La seconde consiste à identifier des secteurs où l'ESS et les entreprises hors ESS exercent des activités comparables (par exemple, la gestion d'EHPAD) afin de bien faire ressortir ce qui, dans les données comptables et financières, est spécifiquement lié aux modèles de l'ESS.



Il serait aussi intéressant de différencier les associations et les autres entreprises de l'ESS (principalement des coopératives) pour voir si des différences de cotation existent au sein de l'ESS.

Quels axes de plaidoyer à partir des résultats de l'étude ?

Finalement, nous pouvons retenir de ces travaux que les entreprises de l'ESS ont globalement **moins de sinistralité que la population de l'ensemble des entreprises** (par niveau de cotation de la Banque de France, par les défaillances, etc.), donc **le niveau global du risque pour les apporteurs de fonds est plus faible**. Il faudrait donc **mieux communiquer sur la solidité des modèles économiques de l'ESS** en direction des financeurs publics et privés, des réseaux et fédérations de l'ESS, des pouvoirs publics ou encore d'organismes de cotation comme la Banque de France. Cette moindre sinistralité des entreprises de l'ESS peut être expliquée par la plus grande diversité de leurs ressources, par leur plus faible endettement, par leur gouvernance plus participative, etc.... A certains égards, le financement de l'ESS apparaît comme un mode spécifique appuyé sur une logique de plus long terme et plus prudente. Dès lors, il y a une cohérence à remarquer que **si la rentabilité économique ou financière est plus limitée que dans une entreprise traditionnelle, le risque s'en trouve également plus réduit**. En tout état de cause, la pratique qui consisterait à exiger des modèles de l'ESS une rémunération du capital apporté (quand cela est légal) proche de celle de l'économie classique ne trouve pas de légitimité dans l'analyse du risque.

Du fait des mécanismes de partage de la valeur propre à l'ESS, les formes qui s'intègrent dans son périmètre présentent une rentabilité financière et économique plus modestes que dans l'économie conventionnelle. Pour autant, celles-ci dégagent majoritairement de la capacité d'autofinancement, ce qui implique qu'elles dégagent des marges de manœuvre pour se développer et donc investir. Cela ne fait que renforcer la nécessité d'outil intervenant de fait en capital patient (fonds issus de la finance

solidaire, comme par exemple des fonds 90/10) et acceptant le principe du renoncement à une rémunération du capital à court-terme au bénéfice de projets équilibrés économiquement et à utilité sociale.

Cette étude invite fortement à poursuivre la mise en œuvre de propositions issues du rapport sur le financement de l'ESS publié en 2018 par ESS France sous l'égide de Frédéric Tiberghien. Le travail d'approfondissement et d'amélioration de la connaissance des modèles de l'ESS gagnerait à voir ces recommandations aboutir :

- Établir et publier les grands ratios financiers par taille d'entreprise, dont celui relatif au poids des fonds propres ;
- Mener périodiquement des études de rentabilité comparée entre entreprises de l'ESS et entreprises commerciales (INSEE) ;
- Activer la mission de suivi statistique de l'activité économique de l'ESS et des modalités de financement de ses entreprises confiée par la loi à l'INSEE, à la Banque de France et à la BPI et mieux appréhender la notation des entreprises de l'ESS.

On pourrait utilement en mobilisant l'approche de cette étude :

- **Établir des études sectorielles sur les différences entre modèles ESS et hors ESS**, y compris en analysant des données plus analytiques du partage de la valeur en amont des éléments de bilan financier ;
- **Établir des supports d'enseignement/formation sur les spécificités financières de l'ESS** à destination des acteurs de la finance solidaire/à impact

Alors que l'évaluation de la loi de 2014 par l'ESS invite à l'élaboration d'une loi de programmation pour l'ESS appuyée sur une stratégie de développement, la connaissance approfondie des éléments-clés de la structuration de l'ESS peut constituer un point d'appui robuste à une optimisation des moyens qui pourraient y être affectés.





ess
France

34 bis rue Vignon,
75009 Paris

contact@ess-france.org

RESPONSABLE ÉDITORIAL : Benjamin Roger, *ESS France*

RÉDACTION : Benjamin Roger, *ESS France* et Pierre Valentin,
Crédit Coopératif

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Antoine Détourné, *ESS
France*

CONCEPTION GRAPHIQUE : CLEO Studio

Avec le soutien de :



BANQUE des
TERRITOIRES



Caisse
des Dépôts
et Consignations



**CREDIT
COOPÉRATIF**
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE